

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de Molsheim  
Nombre de Membres  
En fonction : 53

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE LA HAUTE-BRUCHE**

Séance du 04 Avril 2008

Sous la Présidence de Monsieur Pierre GRANDADAM, Président  
Le Conseil de Communauté s'est réuni 04 Avril 2008 sur convocation  
Adressée par le Président le 28 mars 2008.

**Étaient présents :**

BAREMBACH	M. Gérard DOUVIER	Mme Monique BEL
BELLEFOSSE	Mme Alice MOREL	M. Jacques CHRISTMANN
BELMONT	M. Guy HAZEMANN	/
BLANCHERUPT	M. Albert SEILER	M. Jean-Sébastien REUTHER
BOURG-BRUCHE	M. André HUNG	M. Vincent PETERSCHMITT
LA BROQUE	M. Jean-Bernard PANNEKOECKE	M. Pierre MATHIOT
LA BROQUE	Mme Patricia CASNER	
COLROY-LA-ROCHE	M. Emile FLUCK	M. Serge GRISLIN
FOUDAY	M. René PETIT	M. Jean-Claude LATUNER
GRANDFONTAINE	M. Philippe REMY	M. Nicolas KOLIFRATH
LUTZELHOUSE	M. Henri GERARD	Mme Laurence JOST
MUHLBACH-SUR-BRUCHE	Mme Christine MORITZ	M. Nicolas BONEL
NATZWILLER	M. André WOOCK	M. Jean Paul THORWARTH
NEUVILLER-LA-ROCHE	M. André WOLFF	Mme Martine SIEGFRIED
PLAINE	M. Pierre GRANDADAM	M. Laurent LANDAIS
RANRUPT	Mme Evelyne HAZEMANN	M. Bernard IDOUX
ROTHAU	M. Marc SCHEER	M. Régis SIMONI
RUSS	M. Jean-Louis RENAUDIN	M. François VIDRIN
SAALES	M. Jean VOGEL	M. Renaud FAUSSER
SAINT-BLAISE-LA-ROCHE	M. Bernard ENCLOS	M. Francis FRERING
SAULXURES	M. Hubert HERRY	M. Jérôme SUBLON
SCHIRMECK	M. Frédéric BIERRY	M. Jean-Frédéric HEIM
SCHIRMECK	M. Daniel GENLOT	
SOLBACH	M. Ervain LOUX	M. Yves MATTERN
WALDESBACH	M. Pierre REYMANN	M. Jean COURRIER
WILDESBACH	M. André FASSLER	M. Paul FISCHER
WISCHES	M. Alain FERRY	M. André SCHAEFFER
WISCHES	M. Alain HUBER	

**Avait donné procuration:**

BELMONT M. Edmond VOLTZ avait donné procuration à M. Guy HAZEMANN

**Assistaient à la réunion :** Mesdames Anne-Catherine OSTERTAG, Christiane HILD, Joëlle TOUNOUNTI, Estelle MERY, Clarisse PETIT. Messieurs Jean-Sébastien LAUMOND, Eric MUZIOTTI.

**Ordre du Jour**  
**à 20 Heures 30**

- 1) Délégations au bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche,
- 2) Indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche,
- 3) Indemnités de conseil du Percepteur,
- 4) Désignation des représentants de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche aux conseils d'administration des Collèges Frison Roche, Haute-Bruche et du Lycée Professionnel Haute-Bruche,
- 5) Désignation des délégués de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche au Comité Syndical du Syndicat Mixte du Mémorial de l'Alsace-Moselle,
- 6) Désignation des délégués de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche au comité directeur du Syndicat mixte pour la construction et la gestion du centre de secours d'Urmatt,
- 7) Désignation des représentants de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche au comité de développement Bruche-Mossig-Piémont,
- 8) Désignation des délégués de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche au Conseil d'Administration de la Mission Locale,
- 9) Désignation des délégués de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche au Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme de la Haute-Vallée de la Bruche
- 10) Divers.

**COMMUNICATION**

- Monsieur le Président fait observer une minute de silence pour le décès de Monsieur Roger SCHEIDECKER, Délégué de la Commune de Blancherupt lors du précédent mandat.
- Monsieur le Président présente ses félicitations à Madame Alice Morel pour sa nomination au grade de Chevalier dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur.

**MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de Communauté d'ajouter au point **Divers** de l'ordre du jour deux délibérations, l'une relative à la désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres, l'autre aux délégations du conseil au Président. Ensuite, il sera communiqué aux délégués, le contenu de l'arrêté de délégation de fonction des vice-présidents.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, adopte cette modification, à l'unanimité .

**1) DELEGATIONS AU BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAUTE-BRUCHE,**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de confirmer les délégations données précédemment au Bureau dans les domaines suivants, conformément aux délibérations indiquées :

Entretien de bâtiments propriété de la Communauté de Communes	Délibération du 09 avril 2001
ZA de Wisches : achat de terrains	Délibération du 16 septembre 2002
Maison de la Vallée : Convention d'occupation des locaux	Délibération du 14 octobre 2002
Plan paysager intercommunal : aide déboisement	Délibération du 19 Mai 2003
Couverture Haut Débit	Délibération du 20 octobre 2003
Manoir de Bénaville : Etude de faisabilité	Délibération du 16 Février 2004

Scierie de Haut Fer à Ranrupt : APS et Prg travaux	Délibération du 23 juin 2004
Terrain de football en gazon synthétique et club house : travaux	Délibération du 18 Octobre 2004
Commerce et artisanat : Mise en œuvre du programme d'appui et de soutien	Délibération du 20 décembre 2004
Atelier relais Schirmeck : Consultation de maîtrise d'œuvre et travaux	Délibération du 21 février 2005
Manoir de Bénaville : Etude de programmation	Délibération du 09 mai 2005
Atelier relais Colroy La Roche : Consultation maîtrise d'œuvre et travaux	Délibération du 19 juillet 2005
Clinique St Luc : Projet	Délibération du 19 décembre 2005
ZA Ecrus : Adoption Plan d'aménagement	Délibération du 19 décembre 2005
Commerce et artisanat : Mise en œuvre du programme d'appui et de soutien	Délibération du 19 décembre 2005
Transport public : Mise en œuvre du rabattement ligne régulière et TAD	Délibération du 19 décembre 2005
Projet territorial pour la jeunesse : diagnostic	Délibération du 20 mars 2006
Commune de Belmont : Etude sur la ressource en eau au Champ du Feu : Demande de subvention	Délibération du 24 avril 2006
Chalet du Donon : Programme de travaux : Consultation maîtrise d'œuvre	Délibération du 24 avril 2006
Manoir de Bénaville : Etude de faisabilité	Délibération du 24 avril 2006
Clinique St Luc : Programme de travaux, étude de faisabilité	Délibération du 15 mai 2006
OPAH : Phase opérationnelle	Délibération du 15 mai 2006
Banque alimentaire du Bas-Rhin	Délibération du 17 juillet 2006
Création d'un poste d'agent d'animation et de développement commercial et artisanal	Délibération du 17 juillet 2006
Chalet du Donon : Programme d'aménagement	Délibération du 18 septembre 2006
Clinique St Luc : Programme de travaux	Délibération du 18 septembre 2006
Ferme relais Perheux abri touristique, travaux complémentaires	Délibération du 18 décembre 2006
Salle Polyvalente à La Broque : APD, Programme de travaux	Délibération du 18 décembre 2006
Clinique St Luc : Programme de restructuration : Concours de maîtrise d'œuvre	Délibération du 16 février 2007
MAET	Délibération du 19 mars 2007
ZA Russ - Barembach : Etude complémentaire	Délibération du 19 mars 2007
OPAH versement aides modalités	Délibération du 16 avril 2007
Ferme relais Perheux abri touristique et toilettes (Avant-Projet Détaillé)	Délibération du 16 avril 2007
Hall de sport entretien hall + abords	Délibération du 16 avril 2007
Terrain de football entretien	Délibération du 16 avril 2007
OCM (Opération Collective de Modernisation) FISAC	Délibération du 16 avril 2007
Commerce et artisanat assurance loyers	Délibération du 16 avril 2007
ZA les Ecrus à La Broque : Lotissement acquisition terrain	Délibération du 18 juin 2007
Maison de service Saâles démolition grange	Délibération du 23 juillet 2007
Point de lecture du paysage : émotion et vision	Délibération du 17 décembre 2007
Fond forestier fondation de France dépôt dossier	Délibération du 17 décembre 2007
Bois énergie choix prestataire ONF et Sylval	Délibération du 17 décembre 2007
Gare de St Blaise La Roche : prg aménagement	Délibération du 17 décembre 2007
Bénaville : consultation bureau	Délibération du 17 décembre 2007
Ecrus habitat cession terrains	Délibération du 11 février 2008

**2) DELIBERATION FIXANT LES INDEMNITES DE FONCTIONS DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS D'UNE COMMUNAUTE DE COMMUNES**

VU la loi n°2002-276 du 27 Février 2002 relative à la démocratie de proximité, dont l'article 99-II alinéa 2 prévoit que les délibérations des Etablissements publics de coopération intercommunale interviennent dans un délai de 3 mois à compter de la date de publication du décret du 25 Juin 2004 visé ci-dessous ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 5211-12 qui stipule que les indemnités maximales votées par le conseil ou comité d'un Etablissement public de coopération intercommunale pour l'exercice effectif des fonctions de Président et de Vice-Président sont déterminées par un décret en Conseil d'Etat par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique ;

VU le décret n°2004-615 du 25 Juin 2004 relatif aux indemnités de fonctions des présidents et vice-présidents des Etablissements publics de coopération intercommunale mentionnés à l'article L. 5211-12 du Code Général des Collectivités Territoriales et des syndicats mixtes mentionnés à l'article L. 5721-8 du même Code (Journal Officiel du 29 Juin 2004) ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article R. 5214-1 fixant pour les communautés de communes des taux maximum.

**CONSIDERANT** que la Communauté de Communes de la Haute-Bruche est située dans la tranche suivante de population de 10 000 à 19 999 habitants,

**CONSIDERANT** que le taux maximum de l'indemnité par rapport au montant du traitement brut terminal de la Fonction Publique est pour cette tranche de population de **48,75 %** pour le Président et de **20,63 %** pour le Vice-Président, soit respectivement un montant maximum de **1 823,86 €** brut pour le Président et de **771,82 €** brut pour le Vice-Président

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, par 49 voix pour et 3 abstentions,

**DECIDE** que à compter du **5 Avril 2008**, les taux et montants des indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents sont ainsi fixés :

- Taux en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique :
  - o Président : **48,75 %** de l'indice 1015,
  - o 1<sup>er</sup> Vice-Président : **20,63 %** de l'indice 1015,
  - o 2<sup>e</sup> Vice-Président : **20,63 %** de l'indice 1015,
- Montants en € :
  - o Président : **1 823,86 €**,
  - o 1<sup>er</sup> Vice-Président : **771,82 €**,
  - o 2<sup>e</sup> Vice-Président : **771,82 €**,

**DECIDE** que les indemnités de fonction sont payées mensuellement.

**DECIDE** que les crédits budgétaires nécessaires au versement des indemnités de fonction sont inscrits au budget de l'Etablissement public.

**3) INDEMNITES DE CONSEIL DU PERCEPTEUR**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** la reconduction des indemnités allouées au receveur **Eléonore CARL**, dans les mêmes termes que ceux de la délibération du Conseil de Communauté en date du 17 juillet 2006.

**4) DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAUTE-BRUCHE AUX CONSEILS D'ADMINISTRATION DES COLLEGES FRISON ROCHE, HAUTE-BRUCHE ET DU LYCEE PROFESSIONNEL HAUTE-BRUCHE,**

**Désignation d'un représentant de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche au Conseil d'Administration du Collège Haute-Bruche à Schirmeck**

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, nomme Monsieur Gérard DOUVIER, comme délégué titulaire et Madame Laurence JOST, comme déléguée suppléante au Conseil d'Administration du Collège Haute-Bruche à Schirmeck.

**Désignation d'un représentant de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche au Conseil d'Administration du Collège Frison Roche à La Broque**

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, nomme Monsieur Jean-Bernard PANNEKOECKE, Vice-Président de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, comme délégué titulaire et Monsieur Marc SCHEER, comme délégué suppléant au Conseil d'Administration du Collège Frison Roche à La Broque.

**Désignation d'un représentant de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche au Conseil d'Administration du Lycée Professionnel Haute-Bruche à Schirmeck**

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, nomme Monsieur Pierre GRANDADAM, Président de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, comme délégué titulaire et Monsieur Alain FERRY, comme délégué suppléant au Conseil d'Administration du Lycée Professionnel Haute-Bruche à Schirmeck.

**5) DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAUTE-BRUCHE AU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU MEMORIAL DE L'ALSACE-MOSELLE,**

DESIGNE ses deux délégués représentant la Communauté de Communes de la Haute-Bruche au sein du syndicat mixte

**Sont désignés comme titulaires**

- A l'unanimité, M. Alain FERRY, Député-Maire de WISCHES.
- A l'unanimité, M. Jean-Bernard PANNEKOECKE, Vice-Président de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, Maire de LA BROQUE.

**Sont désignés comme suppléants**

- A l'unanimité, M. René PETIT, Vice-Président de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, Maire de FOUDELAY.
- A l'unanimité, M. Albert SEILER, Maire de BLANCHERUPT.

**6) DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAUTE-BRUCHE AU COMITE DIRECTEUR DU SYNDICAT MIXTE POUR LA CONSTRUCTION ET LA GESTION DU CENTRE DE SECOURS D'URMATT,**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE les délégués suivants pour représenter la Communauté de Communes de la Haute-Bruche au Comité Directeur de ce Syndicat :

- |                         |                                       |
|-------------------------|---------------------------------------|
| - Monsieur Henri GERARD | Délégué de la Commune de Lutzelhouse  |
| - Madame Laurence JOST  | Déléguée de la Commune de Lutzelhouse |

- |                            |   |
|----------------------------|---|
| - Madame Christine MORITZ  | Déléguée de la Commune de Muhlbach-Sur-Bruche |
| - Monsieur Nicolas BONEL   | Délégué de la Commune de Muhlbach-Sur-Bruche  |
| - Monsieur André SCHAEFFER | Délégué de la Commune de Wisches              |
| - Monsieur Alain HUBER     | Délégué de la Commune de Wisches              |

**7) DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAUTE-BRUCHE AU COMITE DE DEVELOPPEMENT BRUCHE-MOSSIG-PIEMONT,**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DESIGNE**

- Monsieur Pierre GRANDADAM, Maire de Plaine
- Monsieur René PETIT, Maire de Fouday

en tant que délégués de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche au Conseil d'Administration de l'association.

**8) DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAUTE-BRUCHE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MISSION LOCALE,**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DESIGNE**

- Monsieur Pierre GRANDADAM, Maire de Plaine
- Monsieur René PETIT, Maire de Fouday

en tant que délégués de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche au Conseil d'Administration de l'association.

**9) DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAUTE-BRUCHE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE DE TOURISME DE LA HAUTE-VALLEE DE LA BRUCHE**

Le Conseil de Communauté procède à l'élection des délégués au Conseil d'Administration de l'Office du Tourisme de la Haute-Vallée de la Bruche.

Sont nommés, à l'unanimité :

**Monsieur Pierre GRANDADAM**  
Président de la Communauté de Communes  
Maire de Plaine

**Monsieur René PETIT**  
1<sup>er</sup> Vice-Président de la Communauté  
de Communes,  
Maire de Fouday

**Monsieur Jean-Bernard PANNEKOECKE**  
2<sup>ème</sup> Vice-Président de la Communauté  
de Communes,  
Maire de La Broque

**Madame Laurence JOST**  
Adjoint au Maire de Lutzelhouse

**Monsieur Emile FLUCK**  
Maire de Colroy-La-Roche

**Monsieur Frédéric BIERRY**  
Maire de Schirmeck

**Monsieur Gérard DOUVIER**  
Maire de Barembach

**10) DIVERS.**

**CHANTIERS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAUTE BRUCHE : ELECTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Le Conseil de Communauté procède à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres.

Sont élus, à l'unanimité :

**Monsieur René PETIT**  
1<sup>er</sup> Vice-Président de la Communauté  
de Communes  
*Maire de Fouday*

Suppléant :  
**Monsieur Albert SEILER**  
Délégué  
*Maire de Blancherupt*

**Monsieur Jean –Bernard PANNEKOECKE**  
Deuxième Vice-Président de la Communauté  
de Communes  
*Maire de La Broque*

Suppléant :  
**Monsieur Jean-Paul THORWARTH**  
Délégué  
*Adjoint de Natzwiller*

**Monsieur Guy HAZEMANN**  
*Délégué*  
Maire de Belmont

Suppléant :  
**Monsieur Jean-Frédéric HEIM**  
*Délégué*  
Conseiller Municipal, Schirmeck

Cette commission siègera sous la présidence de Monsieur Pierre GRANDADAM, Président.

**DELEGATIONS AU PRESIDENT**

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22, L 2122-23 et L 5211-10,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**CHARGE** Monsieur le Président, pour la durée de son mandat

- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés en la forme négociée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget,
- de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires,
- de procéder à tous placements de fonds.

**AUTORISE** Monsieur le Président à subdéléguer ses attributions aux vice-présidents.

**ARRETE DU PRESIDENT  
DELEGATION DE FONCTION**

Le Conseil de Communauté prend acte des délégations de fonction données par le Président aux deux Vice-Présidents, comme suit :

Le Président de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche,

Compte-rendu du Conseil de Communauté en date du 04 Avril 2008

VU le code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-18,

VU le procès-verbal d'installation du Conseil de Communauté en date du 04 Avril 2008, relatant l'élection du Président et des deux Vice-Présidents,

**CONSIDERANT** que pour permettre une bonne administration de l'activité communautaire et du service des finances, en particulier, il est nécessaire de prévoir une délégation de fonction,

### **Arrête**

#### **Article 1<sup>er</sup> :**

Monsieur René PETIT, Premier Vice Président de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche est délégué pour signer tout acte, correspondance, document ou pièce comptable pour la Communauté de Communes de la Haute-Bruche.

#### **Article 2 :**

Monsieur René PETIT, est chargé du suivi de l'administration générale et des finances de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche.

Délégation permanente est donnée à Monsieur René PETIT, pour prendre toute décision et signer notamment :

- Tous documents relatifs à la préparation , la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée et qui constituent les marchés passés sans formalités préalables,
- les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires,
- tous placements de fonds,
- Tout document comptable de nature à entraîner une recette ou une dépense,
- Toutes correspondances et décisions ayant trait à l'administration des affaires relevant du domaine ainsi délégué,

#### **Article 3 : Ampliation du présent arrêté**

Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche et copie sera transmise à :

- Monsieur le Sous Préfet de l'Arrondissement de Molsheim,
- L'intéressé.

### **ARRETE DU PRESIDENT DELEGATION DE FONCTION**

Le Conseil de Communauté prend acte des délégations de fonction données par le Président aux deux Vice-Présidents, comme suit :

Le Président de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche,

VU le code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-18,

VU le procès-verbal d'installation du Conseil de Communauté en date du 04 Avril 2008, relatant l'élection du Président et des deux Vice-Présidents,



**CONSIDERANT** que pour permettre une bonne administration de l'activité communautaire et du service des finances, en particulier, il est nécessaire de prévoir une délégation de fonction,

### **Arrête**

#### **Article 1<sup>er</sup> :**

Monsieur Jean-Bernard PANNEKOECKE, Deuxième Vice-Président de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche est délégué pour signer tout acte, correspondance, document ou pièce comptable pour la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, en l'absence du Président et du Premier Vice-Président.

#### **Article 2 :**

Délégation permanente est donnée à Monsieur Jean-Bernard PANNEKOECKE, pour signer notamment :

- Tous documents relatifs à la préparation , la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée et qui constituent les marchés passés sans formalités préalables,
- Les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires,
- Tous placements de fonds,
- Tout document comptable de nature à entraîner une recette ou une dépense,

#### **Article 3 : Ampliation du présent arrêté**

Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche et copie sera transmise à :

- Monsieur le Sous Préfet de l'Arrondissement de Molsheim,
- L'intéressé.

**L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à 23 Heures 00.**